

Documents à fournir – Demande d’admission - Titulaire d’un diplôme français visé par l’ARM

Voici la liste des documents à fournir dans le cadre de votre demande d’admission à l’Ordre des ingénieurs du Québec si vous obtenez un diplôme d’ingénierie d’un établissement d’enseignement français reconnu. Liste des programmes et diplômes reconnus (ARM).

Assurez-vous d’avoir en main **tous les documents requis**, en format PDF, **au moment de transmettre votre demande d’admission**. Les documents rédigés dans une langue autre que le français ou l’anglais devront être accompagnés d’une traduction officielle.

Pièce d’identité

- Une copie de votre acte de naissance, de votre passeport ou de votre carte de résidence permanente.

Documents académiques

- Une copie de tout diplôme universitaire à l’appui de la demande ou une attestation de son obtention.
- Le supplément au diplôme. Celui-ci doit être expédié directement à l’Ordre par l’établissement concerné.

Formulaires dûment remplis

- Le formulaire demande d’admission dûment rempli et signé.

Langue française

- Un document démontrant que vous avez une connaissance du français appropriée à l’exercice de la profession.

Autres

- Le versement des frais pour votre demande d’admission. Consultez la grille de tarification pour connaître le montant exact à payer.

Pour toute question, contactez l’Ordre par courriel : sac@oiq.qc.ca